Chenilles processionnaires : attention aux poils urticants !

Leur aspect « tout doux » peut tromper… il est en fait dû à leurs poils urticants, qui contiennent une toxine provoquant des réactions allergiques graves, dangereuses pour les humains et les animaux. Dans l'espace public, la Ville agit : des cerclages avec sacs sont installés sur les arbres afin de piéger les chenilles lors de leur descente.

Chaque année, elles reviennent et c'est un fléau. Ces chenilles se rassemblent sur les branches des chênes, des pins ou des noyers afin de filer des cocons de soie blanche pour s'y abriter par centaines.



Au contact de la peau, elles provoquent des éruptions cutanées, difficultés respiratoires, maux de gorge, œdèmes ainsi que des problèmes oculaires. Ces chenilles sont aussi néfastes pour les animaux domestiques.

Les chiens sont particulièrement exposés : le contact peut entraîner des lésions sévères (langue, bouche), des difficultés respiratoires, voire des complications vitales. Au moindre symptôme (salivation excessive, gonflement, abattement…), consultez immédiatement un vétérinaire.

Les bons réflexes

- Ne jamais toucher les chenilles ou leurs nids.
- Éviter les zones infestées (notamment sous les pins et chênes).
- Tenir les chiens en laisse et les surveiller de près.
- Porter des vêtements couvrants lors des balades en forêt.
- Ne pas faire sécher son linge près d'arbres infestés.
- Se laver et changer de vêtements après une sortie

Que faire en cas d'exposition ?

Recommandations de l'ANSES (Agence nationale sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail)

- Si l'on pense avoir été touché, il est recommandé de prendre une douche, de bien se rincer pour faire partir les poils et de changer de vêtements. Il ne faut pas frotter les lésions pour éviter de casser les poils invisibles présents.
- En cas de signes d'urgence (détresse respiratoire, perte de connaissance…), il faut immédiatement appeler le 15, ou le 112 ou le 114 pour les personnes sourdes et malentendantes.
- Lorsqu'on a eu des poils dans l'œil, il faut consulter rapidement un ophtalmologue.
- En cas d'autres symptômes (rougeur, démangeaison) : appeler un Centre antipoison ou consulter un médecin. Si possible, photographiez la chenille pour permettre d'identifier l'espèce avec certitude.
- Pour les animaux domestiques, consulter un vétérinaire ou appeler un centre antipoison vétérinaire.

Documents
Chenilles processionnaires du chêne et du pin : préserver sa santé en gardant ses distances

Liens utiles
Chenilles processionnaires : gare aux poils urticants (ANSES)
Processionnaires du pin et du chêne : des chenilles urticantes (ARS)